

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2299

28 septembre 2011

### SOMMAIRE

Aircraft Solutions Lux V-B S.à r.l. ....	110352	Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano III S.à r.l. ....	110342
Jayefkay One, Société Civile .....	110345	Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano II S.à r.l. ....	110342
Raiffinvest S.A. ....	110326	Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano S.à r.l. ....	110342
Rainforest S.A. SPF .....	110326	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris III S. à r.l. ....	110343
Real Development SA .....	110326	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l. ....	110343
Redoma S.à r.l. ....	110306	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l. ....	110343
Reflét Vert S.à r.l. ....	110326	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris S.à r.l. ....	110343
Regent House (Brentwood) S.à r.l. ....	110306	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris V S.à r.l. ....	110343
Reisol s.à r.l. ....	110326	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red London S.à r.l. ....	110344
Resafin S.A. ....	110327	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Main Building S.à r.l. ....	110344
Resafin S.A. ....	110327	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Milano S.à r.l. ....	110344
Residential Assembly JV .....	110325	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Paris S.à r.l. ....	110344
Resolution III Holdings S.à r.l. ....	110325	Sireo Immobilienfonds No. 4 Stockholm S.à r.l. ....	110344
Restaurant Postkutsch S.à r.l. ....	110327	Siria S.A. ....	110352
Rheinsheim SA .....	110325	SistemApsys Financing S.à r.l. ....	110345
Roslyn Properties S.à r.l. ....	110327	SistemApsys Financing S.à r.l. ....	110345
Rosso Sport and Sportswear S.A. ....	110327	SistemApsys Financing S.à r.l. ....	110345
Royal St Andrews S.A. ....	110328	Sixty Sixth .....	110349
RP Residential Assembly S.à r.l. ....	110328	Société alimentaire d'Echternach S.A. ..	110350
Savoie Holdings S.à r.l. ....	110328	Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A. ....	110350
Schwewi Mondorf S.A. ....	110352	Société Nouvelle de Participations S.A. ..	110350
Schwewi S.A. ....	110351	Société Nouvelle de Participations S.A. ..	110351
SEE Car Park Investors SCA, SICAR ....	110306	Solar Energy Ressources S.à r.l. ....	110351
Seneca Pool S.A., SICAR .....	110329	STG IBS Holding S.à r.l. ....	110330
Seneca Pool S.A., SICAR .....	110328		
Sigma-Aldrich Global S.à r.l. ....	110329		
Sigma-Aldrich S.à r.l. ....	110329		
Silverimmo S.A. ....	110351		
Sireo Immobilienfonds No. 4 Edinburgh Ferry Road S.à r.l. ....	110329		
Sireo Immobilienfonds No. 4 Göteborg S.à r.l. ....	110329		
Sireo Immobilienfonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l. ....	110342		
Sireo Immobilienfonds No. 4 London Eastcheap Court S.à r.l. ....	110330		
Sireo Immobilienfonds No. 4 London Stockley Park S.à r.l. ....	110330		

**Redoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 144.490.

—  
AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen jährlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 28. Juli 2011 geht hervor, dass das Mandat von KPMG AUDIT S.à r.l., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer und eingetragen beim Handelsregister und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 103.590 als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen jährlichen Gesellschafterversammlung, welche über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2011 beschließt, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011111055/18.

(110127065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Regent House (Brentwood) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 140.401.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011111056/10.

(110126750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**SEE Car Park Investors SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 102.161.

In the year two thousand and eleven on the thirteenth of July

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the unlimited and limited shareholders (the "Meeting") of SEE Car Park Investors S.C.A., SICAR (the "Company"), a société en capital à risque, structured as a société en commandite par actions, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 7<sup>th</sup> July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1029, on 14<sup>th</sup> October 2004. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have last been amended on 18<sup>th</sup> December 2009 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 356 on 18<sup>th</sup> February 2010.

The Meeting was chaired by Mrs. Simone Schmitz, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Mara Schwager, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms. Nadja Zimmer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present extraordinary general meeting has been duly convened by registered mail sent to all the registered shareholders on 1<sup>st</sup> July 2011.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which is signed by the shareholders present, the proxyholders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that 98.44% of the Company's capital is present or represented at the Meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda is as follows:

Restatement of the articles of incorporation.

After deliberation the Meeting took the following resolution:

*First and Sole resolution*

With 100% of the shares present or represented at the Meeting voting in favour of the proposed resolution, the Meeting resolved to fully restate the articles of association without however changing nor the name, nor the object, nor the share capital, nor the accounting year nor the date of the annual general meeting of the Company, so that the new articles of association shall read as follows:

**“Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There exists among the current owners of Shares and all those who become owners of Shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as an investment company in risk capital under the law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital (the SICAR Law) under the name of "SEE Car Park Investors SCA, SICAR" (the Company). The Company shall be governed by the SICAR Law, by the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the SICAR Law, the SICAR Law shall prevail) as well as by these articles of incorporation (the Articles) and the investment memorandum of the Company (the Memorandum). In case of discrepancy between the Articles and the Memorandum, the Articles shall prevail.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined in article 10 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The Company is incorporated for a limited period of time and will be automatically put into liquidation on 31<sup>st</sup> December 2013, provided that the General Partner may elect to extend the term of the Company for up to two consecutive additional one-year periods, each time subject to the prior approval of the Advisory Committee (as defined in article 19 below). The Company may be dissolved prior to 31<sup>st</sup> December 2013 by a resolution of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles (a Special Resolution).

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns or is removed as general partner in accordance with article 17, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

**Art. 4.** The exclusive object of the Company is to invest directly or indirectly its assets in securities and other assets representing risk capital within the meaning of the SICAR Law, in order to provide its Shareholders with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.

**Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by Class A Shares and Class B Shares of no par value and shall at any time be equal to the value of net assets of the Company as set out in article 28 hereof. Class A Shares are issued to limited shareholders (the Limited Shareholders) and Class B Shares are issued to the unlimited shareholders (the Unlimited Shareholders). Class A Shares and Class B Shares are together referred to as the Shares.

The General Partner is specifically authorised without limitation to issue fully paid Shares at any time.

Investors will commit to make investments in Class A Shares. Draw downs shall be made as needed to satisfy the capital requirements of the Company as determined by the General Partner in accordance with the Memorandum. Class A Shares will be issued at an issue price equal to the latest available net asset value per Share calculated as of the relevant draw down date.

If at any time a Shareholder who has committed to subscribe for Shares fails to honour its commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the General Partner, the General Partner has the authority to, inter alia, charge such defaulting Shareholder a late interest charge on the defaulted subscription amount, suspend the rights attached to the Shares previously subscribed and paid for by the defaulting Shareholder, to cease to allocate any future income or gains and distributions made by the Company in respect to any and all of the defaulting Shareholder's Shares held at the time of default to the defaulting Shareholder and to allocate these amounts to the other (non-defaulting) Shareholders, sell and transfer the relevant Shares at a price determined by the General Partner in its discretion to a new investor who accepts to take over the subscription commitments of the defaulting Shareholder and to impose such other additional remedies, as described in more details in the Memorandum. The sale of the relevant

Shares shall be operated by means of a compulsory sale as described in article 7 below. In addition, the defaulting Shareholder shall lose its voting rights, and shall retain only a right, on liquidation of the Company and out of the proceeds, if any, distributed on such liquidation, to repayment of its initial capital investment, after all other Shareholders will have received full repayment of their initial capital investment less any outstanding and accrued liabilities.

The General Partner may delegate to any duly authorised person the duty of accepting subscription and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amount of capital.

Shares may only be subscribed by well-informed investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law.

The minimum capital, which must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a société d'investissement en capital à risque under Luxembourg law, shall be Euro one million (EUR1,000,000).

**Art. 6.** All Shares shall be issued in registered form. Unless specifically requested by a Shareholder, the Company will not issue Share certificates and Shareholders will receive a confirmation of their Shareholding instead. Any share certificate shall be signed by the General Partner.

Fractions of Shares will be issued if so decided by the General Partner. A register of registered Shares (the Register) shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register (the Registrar) appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and class of Shares held, the amount paid in on the Shares, and the bank wiring details of the Shareholder.

The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered Shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfers of Shares are conditional upon (i) the General Partner's prior written consent which it can exercise at its discretion, (ii) the proposed transferee qualifying as a well-informed investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law and (iii) the proposed transferee undertaking to be bound by all outstanding commitments of the transferor. Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company and the Registrar with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, purchase its own Shares.

**Art. 7. Redemption of Shares.** Shares are not redeemable by the Company upon request from the Shareholders. Compulsory redemption of Shares may be decided by the General Partner should a Shareholder not qualify as a well-informed investor under the terms of article 2 of the SICAR Law.

### **Title III. Liability of holders of shares**

**Art. 8.** The holders of Class B Shares, Unlimited Shareholders, are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Class A Shares, Limited Shareholders, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Class A Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Class A Shares shall not be liable for the debt liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

**Art. 9.** The Class B Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability, in the conditions set out under articles 14 to 18 below.

### **Title IV. Management**

**Art. 10.** The Company shall be managed by SEE Car Park Managers S.à r.l. (the General Partner), in its capacity as unlimited Shareholder of the Company.

**Art. 11.** The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall determine the investment and borrowing (including leverage) policy of the Company, subject to such restrictions as may be set forth by law or regulation and as the General Partner shall determine.

The General Partner may appoint investment advisers and managers and any other management or administrative agents as well as special committees in the conditions set forth in the Memorandum. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company, as the case may be.

**Art. 12.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the person designated by the General Partner or by the joint signatures of the two members of the board of managers of the General Partner or by the joint signatures of any other persons to whom such power has been delegated by the General Partner, or as the General Partner may otherwise decide.

**Art. 13.** The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one of its directors referred to as managing director.

**Art. 14.** The General Partner may be removed and may resign from its capacity as manager of the Company in accordance with and under the conditions set out under articles 17 and 18 of these Articles.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated. In such event, if a majority of the Limited Shareholders agree, they will be authorised to convene an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of replacing the impeached General Partner. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one more of Shareholder, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a Shareholders, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16.** The General Partner and its managers, officers, employees, partners and agents and any of the General Partner's affiliated companies and their managers/directors, officers, employees, partners and agents (the Indemnified Persons) will not be responsible or liable: for any actions or omissions by the previous general partner of the Company (i.e., 3E Car Park Managers S.à r.l., the Previous General Partner, removed by decision of the Shareholders taken on 18 December 2009) and any Car Park Manager(s) (as such term is defined in the Memorandum); for any actions or omissions of any other service provider of the Company, appointed with due care; for any actions or omissions of any manager, director or administrator of any subsidiary of the Company (including, for the avoidance of doubt, any Car Park Subsidiary, as such term is defined in the Memorandum); generally in relation to the management and administration of the Company and its subsidiaries; prior and up until the date on which the Previous General Partner was removed and the General Partner appointed as unlimited shareholder of the Company (i.e., 18 December 2009, the Replacement Date).

None of the Indemnified Persons shall be responsible or liable for any debts, obligations or other undertakings or commitments of the Company in existence or contingent prior to the Replacement Date (Preexisting Debts) that cannot be met out of the Company's assets as they exist from time to time.

The Indemnified Persons are entitled to be indemnified, out of the Company's assets (or, in case of insufficiency of the Company's assets, by the committed Shareholders in accordance with the terms of the Memorandum) against any and all liabilities, obligations, losses, damages, fines, taxes and interest and penalties thereon, claims, demands, actions, suits, proceedings (whether civil, criminal, administrative, investigative or otherwise) and litigation costs, expenses and disbursements (including legal and accounting fees and expenses, costs of investigation and sums paid in settlement) which may be imposed on, incurred by, or asserted at any time against that person in any way related to or arising out of such Indemnified Person being involved in the business of the Company or that of any of the Company's subsidiaries, provided that no Indemnified Person will be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence.

**Art. 17.** The Limited Shareholders have the right to remove the General Partner in the following circumstances:

(a) in the event that any of the Key Persons (as defined in the Memorandum) cease to (i) devote a substantial portion of all of its professional activity to the management and operation of the Company and its investments or to (ii) be a manager of the General Partner (the Key Person Event) and no replacing key person is appointed in accordance with the terms of the Memorandum within a period of 45 days of the Key Person Event, subject to a Special Resolution (and provided that the General Partner will not have the right to vote);

(b) for Cause effective as of a date not less than three (3) months from the date of notice to the General Partner of such removal, and the Limited Shareholders shall have the right to substitute another person or entity in lieu thereof (which successor general partner will be approved by the Limited Shareholders and the Luxembourg supervisory authority), provided that any substituted general partner will be substituted prior to, or at the same time as, the removal of



the General Partner. Any such decision will be subject to a Special Resolution, being provided that the Class B Shares will be disregarded for that purpose and that the General Partner will not have the right to vote in respect of the matter set out in this article 17(b). If no successor general partner is approved by the Limited Shareholders and the Luxembourg supervisory authority in accordance with this article 17(b) within three (3) months from the date of notice to the General Partner of its removal in accordance with this article 17(b), the Company will be put into liquidation. If the General Partner is removed for Cause, the General Partner will not be entitled to the Break Fee (as such term is defined in the Memorandum);

(c) without Cause, effective as of a date not less than three (3) months from the date of notice to the General Partner of such removal, and the Limited Shareholders shall have the right to substitute another person or entity in lieu thereof (which successor general partner will be approved by the Limited Shareholders and the Luxembourg supervisory authority), provided that any substituted general partner will be substituted prior to, or at the same time as, the removal of the General Partner. Any such decision will be subject to a Special Resolution, being provided that the Class B Shares will be disregarded for that purpose and that the General Partner will not have the right to vote in respect of the matter set out in this paragraph. If no successor general partner is approved by the Limited Shareholders and the Luxembourg supervisory authority in accordance with this article 17(c) within three (3) months from the date of notice to the General Partner of its removal in accordance with this article 17(c), the Company will be put into liquidation. If the General Partner is removed without Cause, the General Partner will be entitled to a Break Fee in addition to any indemnification right it may have under the terms of the Memorandum.

For the purpose of this article 17, Cause shall mean gross negligence or wilful misconduct by or insolvency of the General Partner or a breach of the terms of the Memorandum or these Articles (which is not cured within a period of two months as from the notification to the General Partner of the relevant breach by the Limited Shareholders).

**Art. 18.** The General Partner has the right to resign as general partner of the Company by giving written notice to the Limited Shareholders effective as of a date not less than six (6) months from the date of notice. The Limited Shareholders will together use their best efforts to agree on a replacing entity to be appointed in replacement of the General Partner within such period of six (6) months (which successor general partner will be approved by the Luxembourg supervisory authority), provided that any substituted general partner will be substituted prior to, or at the same time as, the entry into effect of the resignation of the General Partner. Any decision by the Limited Shareholders to appoint a replacing General Partner will be subject to a Special Resolution, being provided that the Class B Shares will be disregarded for that purpose and that the General Partner will not have the right to vote in respect of the matter set out in this paragraph. If no successor general partner is approved by the Limited Shareholders and the Luxembourg supervisory authority in accordance with this article 18 within six (6) months from the date of notice to the General Partner of its resignation in accordance with this paragraph, the Company will be put into liquidation.

Notwithstanding any provision to the contrary, in case of resignation of the General Partner, the General Partner will only be entitled to receive, in remuneration for its services as general partner in addition to any indemnification right it may have under the terms of the Memorandum, the Base Management Fee (as defined in the Memorandum) calculated over the period during which it has acted as general partner of Company.

#### **Title V. Advisory committee**

**Art. 19.** The General Partner shall be assisted by a committee of up to three (3) members, as disclosed in the Memorandum (the Advisory Committee). The Advisory Committee is comprised of two representatives of the Limited Shareholders (appointed by the relevant Limited Shareholders) other than the unlimited Shareholder and one representative of the General Partner. No member of the Advisory Committee can be over seventy (70) years old at the time of his/her appointment within the Advisory Committee.

The appointment of a member who is an employee or officer of a represented Shareholder or any entity related to a represented Shareholder shall automatically terminate if the employment or office terminates for any reason and the represented Shareholder shall specify a replacement member. Any representative of a Defaulting Shareholder shall be automatically removed from the Advisory Committee.

The Advisory Committee shall review the Company's accounts. Furthermore, the Advisory Committee shall be entitled to oppose the General Partner's proposed investment decisions and express its written opinion on any matter submitted by the General Partner. The Advisory Committee shall also be available for consultation by the General Partner and may make suggestions to the General Partner with respect to the management of the Company. The Advisory Committee is entitled to oppose the General Partner's following decisions:

- any decision of the General Partner to dispose of a Car Park, through a Car Park Subsidiary, or of a Car Park Subsidiary;
- any revisions to the investment objective and investment policy;
- any hedging strategy relating to non-Euro investments;
- the appointment of and the terms and conditions of the appointment of the Independent Appraiser (as defined in article 27). No such appointment shall be terminated by the General Partner without the approval of the Advisory Committee;
- any decision by the General Partner to pursue a flotation of the Company;

- any decision concerning related party transactions including any distributions in specie of any of the Company's Car Parks held through Car Park Subsidiaries (in connection with the winding-up of the Company) to a related party or the sale to a related party of any Car Park that, in the judgment of the General Partner, the Company should sell;
- any decision to increase the number of members of the Advisory Committee;
- any decision to extend the life of the Company or to make any new investments;
- any decision to take on financing;
- any decision to appoint external advisors at a cost exceeding EUR10,000. For the avoidance of doubt, the contracts existing at the Replacement Date are considered to be validly in force (except the U-Park Agreement dated which has been terminated on 12 April 2010);
- any decision to appoint a replacing custodian or administrative agent of the Company.

The proposals of the General Partner in respect of the matters above shall be communicated to the members of the Advisory Committee. The representatives of the Limited Shareholders on the Advisory Committee may, within a period of 72 hours from their information of the proposed decision, put their veto to the decision by a unanimous decision.

The Advisory Committee may elect one of its members as chairman. The Advisory Committee shall be convened by its chairman upon request of any of its members or by the General Partner.

The Advisory Committee meeting will be held at least twice a year.

Written notice of any meeting of the Advisory Committee shall be given to all members of the Advisory Committee at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by unanimous consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Advisory Committee.

The Advisory Committee meetings will be held at the place indicated in the convening notice.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Advisory Committee will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Advisory Committee shall have the same effect as resolutions voted at the Advisory Committee meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Advisory Committee may participate in any meeting of the Advisory Committee and any meeting of the Advisory Committee may be held by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 20. Independent Auditor.** The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The independent auditor shall be elected by the general meeting of Shareholders.

## **Title VI. General meeting**

**Art. 21.** The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of article 11 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Register.

**Art. 22.** The annual meeting of Shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as specified in the convening notices on the third Friday of the month of June at 10:00 a.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the Shareholders are present or represented at the general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All Shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of Shareholders. A Shareholder may at any general meeting of Shareholders by appointing, in writing or by telefax or any other means or transmission approved by the General Partner ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a Shareholder. The general meetings of the Shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of Shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of Shareholders duly convened will be passed by a majority of votes of those present and voting. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

**Art. 23.** At any general meeting of Shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding Shares. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the Companies Act. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the Shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the votes cast, provided that no resolution, except for the removal of the General Partner pursuant to article 14 and 17 and the consequent amendment of the Articles, shall be validly passed unless approved by the General Partner.

**Art. 24.** The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the General Partner or the chairman of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

#### **Title VII. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 25.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 26.** Appropriation of profits The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the General Partner, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company became less than the minimum prescribed by law.

The dividends declared will be paid in Euro and may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner in conformity with the Subscription Agreement.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

#### **Title VIII. Valuation - Determination of net asset value**

**Art. 27. Valuation Date/Frequency of calculation of net asset value per Share.** The net asset value of Shares shall, for the purposes of the redemption and issue of Shares, be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner, from time to time, but in no instance less than four times per year, as the General Partner by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a Valuation Date) and in accordance with the Memorandum. Independent Valuations of Car Parks will be performed semi-annually by the Company's independent appraiser (the Independent Appraiser) and as such the net asset value will be based on the latest available independent valuation.

**Art. 28. Determination of net asset value per Share.** The net asset value per Share (the Net Asset Value) in the Company shall be expressed in Euro as a per Share figure and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company, being the value of the assets of the Company less its liabilities, on any such Valuation Date, by the number of Shares then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per Share shall be calculated up to two decimal places.

The Net Asset Value per Share will be made available to Shareholders at the registered office of the Company within a period of time following the relevant Valuation Date disclosed in the Memorandum of the Company, which may however not be later than 85 days following the Valuation Date.

If since last Valuation Date, there has been a material change in relation to

- (a) a substantial part of the properties or property rights of the Company; or
- (b) a substantial part of the properties or property rights of the property companies in which the Company holds directly or indirectly a participation; or



(c) the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted;

the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders, cancel the first valuation and carry out a second valuation with prudence and in good faith.

The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) (direct and indirect) shareholdings in property companies;
- (b) loans in the form of securities for financing the companies in which the Company holds participations, including any interest accrued thereon;
- (c) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (if the Valuation Date falls on or after the record date for determination of such assets) to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (e) any other assets of the Company like:
  - (i) shares and all types of equity and debt securities, including, without limitation, ordinary shares, preference shares, debentures, bonds, notes, convertible loan, stock, options, warrants, securities and other contracts, in or in respect of the equity and debt capital of any body corporate or other entities or persons;
  - (ii) interests in partnerships, limited partnerships, trusts, unit trusts or any other vehicle investing their assets in risk capital (whether or not such vehicle constitutes a separate legal entity);
  - (iii) derivatives of any nature and in respect of any security, commodity, currency, matter or risk including, without limitation, interest rate or currency hedging and interest rate or currency swaps;
  - (iv) loans (whether secured or unsecured);
  - (v) any rights held by way of an investment;
  - (vi) the preliminary expenses as far as the same have not been written off; and
  - (vii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

The liabilities shall be deemed to include:

- (a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible bonds), bills, accounts payable and other amounts due;
- (b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (c) all administrative expenses due or accrued including the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management (including also performance fees), advisory and corporate and central administration agency fees and expenses, custodian fees and expenses, the cost of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to Shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration and the marketing;
- (d) all known liabilities, due or not yet due, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions (e.g. dividends) declared by the Company;
- (e) an appropriate provision for future and present taxes (deferred and current taxes), due or not yet due, on the Valuation Date authorised and approved by the General Partner;
- (f) any other provisions for liabilities towards third parties or to fulfil legal obligations; and
- (g) any other liabilities of the Company of whatever kind and nature towards third parties.

For the purpose of valuation of its liabilities, the Company may duly take into account all administrative and other expenses of regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value, the value of the assets shall be determined as follows:

- (a) Car Parks will be valued semi-annually in accordance with the valuation of the Independent Appraiser and based on practice statement 3.2 of the Royal Institute of Chartered Surveyors, with each such semiannual valuation being used for the next 6 months period;
- (b) (direct and indirect) shareholdings in property companies, not listed on a stock exchange and not dealt in on another regulated market, shall be valued using the equity method on the basis of the IFRS-financial-statements of the intermediary companies and of the property companies at the Valuation Date adjusted by the following: real estate owned by the property companies will be valued at their fair market value and for the appraisal of the value of properties and property rights registered in the name of the property companies, an independent real estate appraiser shall be appointed;
- (c) loans in the form of securities for financing the participations shall be valued at amortised costs according to the IFRS-rules. If the loans are mezzanine debt instruments, the debt component of such loans shall be valued at amortised costs according to the IFRS-rules;
- (d) securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market, will be valued on the basis of the last available closing prices;

(e) the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivables, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as foresaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(f) other investments of the Company shall be valued on the basis of the foreseeable price, as determined in good faith by the General Partner or any other entity duly appointed by the General Partner and based on traditional methodologies including valuations of comparable public companies, recent sales of comparable companies, discounting the forecasted cash flows of the portfolio company, the liquidation or collateral value of the portfolio company's assets, third party valuations of the portfolio company and the value of recent investments in the equity securities of the portfolio company. The Company or any other duly appointed entity will weight some or all of the above valuation methods in order to conclude on an estimate of value;

(g) in cases of doubt of the appropriate valuation method, the valuation guidelines of the European Association for Investors in Nonlisted Real Estate Vehicles (INREV) shall be consulted.

If there is evidence that an asset may be impaired, the necessary impairment has to be considered. If there is evidence that the asset may be impaired between the Valuation Date and the reporting date for the Net Asset Value per Share, the necessary impairment should be considered.

For the purpose of the determination of the net asset value, the value of the liabilities shall be determined as follows:

(a) the financial liabilities shall be valued at amortised costs according to the IFRS-rules;

(b) the other liabilities shall be valued according to the values registered in the IFRS-financial statements of the Company on the Valuation Date.

The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The General Partner may, subject to the approval of the Advisory Committee, permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company, especially in the case of marketability and impairment discounts. This method will then be applied in a consistent way. The delegate of the General Partner in calculating the Net Asset Value can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, any decision taken by the General Partner or by a delegate of the General Partner in calculating the Net Asset Value or the Net Asset Value per Share, shall be final and binding on the Company and Shareholders.

For the avoidance of doubt, the provisions of this article 28 are rules for determining "Net Asset Value per Share" and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

**Art. 29 Temporary suspension of calculation of net asset value per Share and of issue of Shares.** The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share and the issue of its Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders when:

(a) the net asset value of any underlying investment is itself suspended or cannot be determined accurately so as to reflect the fair market value of the assets of the Company as at the Valuation Date, especially when the value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately; or

(b) any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the assets of the Company are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be not reasonably practicable; or

(d) in the opinion of the General Partner issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated; or

(e) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the assets or the current prices on any market or stock exchange; or

(f) any period when the Company is unable to repatriate funds or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of assets cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

(g) for any other reasons, the value of any assets cannot be promptly or accurately ascertained.

Any such suspension shall be notified to the investors requesting issue of Shares.

**Art. 30. Custodian Agreement.** The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the SICAR Law (the Custodian). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another entity qualifying as a credit institution within the meaning of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

### **Title IX. Dissolution, Liquidation**

**Art. 31.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons named by the general meeting of Shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

### **Title X. General provisions**

**Art. 32.** All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the Companies Law as amended and the SICAR Law.

### **Title XI. Definitions**

**Art. 33.** Capitalised terms used and not defined herein shall have the same meaning as in the Memorandum of the Company, unless the context otherwise requires.”

#### **Costs**

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which they incur in relation to the Meeting or for which the Company is liable by reason of its organization, will amount approximately to one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### **Follows the French version**

L'an deux mille onze, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commandité et commanditaires (l'Assemblée) de SEE Car Park Investors SCA, SICAR (la "Société") une société commandité par actions ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederranven, en date du 7 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1029 en date du 14 octobre 2004. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2009 suivant acte reçu par Maître Carlo Wersant, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 356, du 18 février 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Simone Schmitz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné en qualité de secrétaire Mademoiselle Mara Schwager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu en qualité de scrutateur Madame Nadja Zimmer, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres recommandées envoyées à tout les actionnaires nominatifs en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

II. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations signées ne varientur par les membres du bureau resteront annexes au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que 98.44% du capital de la Société est présent au représenté à l'Assemblée de telle sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant:

Refonte complète des statuts.

Après délibération, l'Assemblée a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première et Unique résolution*

L'Assemblée avec 100% des Actions présentes ou représentées à ladite Assemblée et votant en faveur, a décidé de modifier les Statuts de la Société comme suit, sans toutefois modifier ni la dénomination, ni l'objet social, ni le capital social, ni l'exercice social, ni la date de l'assemblée générale annuelle de la Société:

**«Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée de vie**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre les actuels détenteurs d'Actions et tous ceux qui en deviendront Actionnaires, une société sous la forme d'une société en commandite par actions établie sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque conformément à la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement à capital à risque telle que modifiée (la Loi SICAR) sous la dénomination SEE Car Park Investors S.C.A., SICAR (la Société). La Société sera soumise à la Loi SICAR, à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu qu'en cas de conflits entre la Loi sur les Sociétés et la Loi SICAR, la Loi SICAR prévaudra), ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts) et au mémorandum d'investissement de la Société (le Mémorandum). En cas de divergences entre les Statuts et le Mémorandum, les Statuts prévaudront.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini dans l'article 10 ci-dessous). Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Dans l'hypothèse où l'Associé Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège, demeurera une société luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une période déterminée et sera automatiquement mise en liquidation le 31 décembre 2013, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité peut décider de prolonger la durée de la Société de deux périodes successives d'un an, à chaque fois sous réserve de l'approbation préalable du Comité Consultatif (tel que défini dans l'article 19 ci-dessous). La Société pourra être dissoute avant le 31 décembre 2013 par décision des Actionnaires adoptée dans les formes prescrites pour la modification des présents Statuts (une Résolution Spéciale).

La Société ne sera pas dissoute du fait de la révocation ou de la démission de l'Associé Gérant Commandité de ses fonctions d'associé gérant commandité conformément à l'article 17, de sa liquidation, de sa faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires.

**Art. 4.** L'objet exclusif de la Société est d'investir directement ou indirectement ses actifs dans des titres et autres actifs représentant du capital à risque au sens de la Loi SICAR, afin de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils encourent.

La Société peut prendre toute mesure et procéder à toute opération qu'elle jugera utile au développement et à l'accomplissement de son objet, dans les limites les plus larges prévues par la Loi SICAR.

**Titre II. - Capital social, Action**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est représenté par des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B sans valeur nominale, et est à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société, tel que décrit à l'article 28 ci-après. Les Actions de Catégorie A sont détenues par des actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires) et les Actions de Catégorie B par des actionnaires commandités (les Actionnaires Commandités). Les Actions de Catégorie A et celles de Catégorie B sont désignées ensemble comme les Actions.

L'Associé Gérant Commandité est spécifiquement autorisé, sans limitation, à émettre des Actions entièrement libérées à tout moment.

Les investisseurs s'engageront à investir dans les Actions de Catégorie A. Des appels de fonds seront effectués en fonction des besoins en capital de la Société, tels que déterminés par l'Associé Gérant Commandité conformément au Mémorandum. Des Actions de Catégorie A seront émises à un prix d'émission équivalent à la dernière valeur nette d'inventaire par Action disponible calculée à la date d'appel concernée.

Si, à un moment ou un autre, un actionnaire qui s'est engagé à souscrire des Actions ne respecte pas son engagement de payer l'intégralité du prix de souscription au cours de la période déterminée par l'Associé Gérant Commandité, l'Associé Gérant Commandité a le pouvoir, entre autres, d'imposer à l'actionnaire défaillant une pénalité d'intérêts de retard sur le montant de souscription concerné, de suspendre les droits attachés aux Actions précédemment souscrites et payées par l'Actionnaire défaillant, de cesser d'allouer à l'Actionnaire défaillant tous futurs revenus ou gains et distributions de la Société en ce qui concerne certaines et toutes les Actions de l'Actionnaire défaillant détenues au moment de la défaillance et d'allouer ces montants aux autres Actionnaires (non défaillants), de vendre et transférer ces Actions à un nouvel investisseur qui accepte de reprendre les engagements de souscription de l'actionnaire défaillant et d'imposer

tous recours additionnels décrits de façon détaillée dans le Mémoire. La vente de ces Actions s'effectuera par une vente obligatoire, telle que décrite dans l'article 7 ci-après. De plus, l'actionnaire défaillant perdra ses droits de vote et ne conservera uniquement qu'un droit, à la liquidation de la Société et sur les produits, le cas échéant, distribués lors de cette liquidation, à un remboursement de son investissement initial en capital, après que tous les autres Actionnaires auront reçu le remboursement intégral de leur investissement initial en capital diminué de tous les engagements impayés et courus.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de ce montant de capital augmenté.

Les Actions peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.

Le capital minimum, devant être atteint dans un délai de douze mois à partir de l'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque en droit luxembourgeois, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000).

**Art. 6.** Toutes les Actions sont émises sous formes nominatives. A moins qu'un actionnaire en fasse spécifiquement la demande, la Société n'émettra pas de certificats d'Actions et chaque actionnaire recevra à la place une confirmation de sa qualité d'actionnaire. Tout certificat d'Action sera signé par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité pourra décider d'émettre des fractions d'Actions. Un registre des Actions nominatives (le Registre) doit être gardé par une personne désignée à cet effet (le Teneur de Registre) par l'Associé Gérant Commandité. Ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la catégorie des Actions détenues, le montant libéré pour chaque Action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'Actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives.

L'Associé Gérant Commandité peut accepter l'inscription d'un transfert dans le Registre sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Les transferts d'Actions sont soumis à la condition (i) de l'obtention du consentement préalable et par écrit de l'Associé Gérant Commandité, laissé à sa discrétion, (ii) que le cessionnaire proposé soit un investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi SICAR, et (iii) que le cessionnaire proposé s'engage à être lié par tout engagement en cours du cédant. Les transferts d'Actions seront effectués par inscription du transfert au Registre, sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les Actionnaires doivent fournir à la Société ainsi qu'au Teneur de Registre une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles Actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces Actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces Actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus.

La Société peut, dans les limites prévues par la loi, procéder au rachat de ses propres Actions.

**Art. 7. Rachat des Actions.** Les Actions ne pourront pas être rachetées par la Société à la demande des Actionnaires. L'Associé Gérant Commandité peut décider de procéder au rachat obligatoire lorsqu'un Actionnaire n'est pas un investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi SICAR.

### **Titre III. - Responsabilité des actionnaires**

**Art. 8.** Les détenteurs des Actions de Catégorie B, Actionnaires Commandités, sont indéfiniment et solidairement tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, Actionnaires Commanditaires, d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires lors des assemblées générales. Les détenteurs d'Actions de Catégorie A ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action de Catégorie A qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de tous engagements contractés et en cours et autres obligations vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions de Catégorie A ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

**Art. 9.** Les Actions de Catégorie B détenues par l'Associé Gérant Commandité sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée, selon les conditions déterminées aux articles 14 à 18 ci-dessous.

### **Titre IV. - La gérance**

**Art. 10.** La Société sera gérée par SEE Car Park Managers S.à r.l. (l'Associé Gérant Commandité), en qualité d'associé commandité de la Société.

**Art. 11.** L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, appartiennent à l'Associé Gérant Commandité.



L'Associé Gérant Commandité déterminera la politique d'investissement et d'emprunt (y compris le levier) de la Société, dans le respect des restrictions qui peuvent être posées par la loi ou un règlement ainsi que celles déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut nommer des conseillers en investissement et des gestionnaires, ainsi que tout autre agent de gestion ou administratif, ainsi que des comités spéciaux selon les conditions décrites dans le Mémoire. L'Associé Gérant Commandité peut conclure des contrats avec ces personnes ou sociétés pour bénéficier de leurs services, opérer une délégation de pouvoir, ainsi que pour déterminer leur rémunération qui sera à charge de la Société, le cas échéant.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature unique de la personne désignée par l'Associé Gérant Commandité ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature conjointe de toutes autres personnes auxquelles un tel pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité, ou de toute autre manière décidée par l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 13.** L'Associé Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion journalière de la Société à l'un de ses administrateurs désigné sous le nom d'administrateur délégué.

**Art. 14.** L'Associé Gérant Commandité peut être révoqué et peut démissionner de son poste d'associé gérant commandité de la Société conformément aux, et selon les conditions décrites aux articles 17 et 18 des présents Statuts.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par l'Associé Gérant Commandité mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée. Dans ce cas, sous réserve de l'approbation de la majorité des Actionnaires Commanditaires, ils seront autorisés à convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires afin de remplacer l'Associé Gérant Commandité empêché. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouvel Associé Gérant Commandité. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou un ou plusieurs Actionnaires, directeurs ou fondés de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme. L'Associé Gérant Commandité ou fondé de pouvoir ne sera pas, en raison de son affiliation avec ces autres sociétés ou entités, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou d'autres affaires.

**Art. 16.** L'Associé Gérant Commandité et ses gérants, fondés de pouvoir, employés, partenaires et mandataires et toutes sociétés affiliées de l'Associé Gérant Commandité et leurs gérants/administrateurs, fondés de pouvoir, employés, partenaires et mandataires (les Personnes Indemnisées) ne seront responsables: des actions ou omissions de l'associé gérant commandité antérieur de la Société (c'est-à-dire 3E Car Park Managers S.à r.l., l'Associé Gérant Commandité Antérieur, révoqué par une décision des Actionnaires prise le 18 décembre 2009) et de tout Gérant de Car Park (tel que le terme est défini dans le Mémoire); des actions ou omissions de tout autre prestataire de service de la Société, nommé avec la prudence requise; des actions ou omissions de tout administrateur, directeur ou gérant de tout filiale de la Société (y compris, afin d'éviter tout doute, toute Filiale de Car Park, telle que définie dans le Mémoire); généralement en relation avec la direction et l'administration de la Société ou de ses filiales, avant et jusqu'à la date à laquelle l'Associé Gérant Commandité Antérieur a été révoqué et l'Associé Gérant Commandité nommé en tant qu'actionnaire commandité de la Société (c'est-à-dire le 18 décembre 2009, la Date de Remplacement).

Aucune Personne Indemnisée ne sera responsable des dettes, obligations ou autres entreprises ou engagements de la Société existants ou conditionnels avant la Date de Remplacement (les Dettes Préexistantes) ne pouvant être satisfaites avec les avoirs de la Société existants périodiquement.

Les Personnes Indemnisées sont en droit d'être indemnisées à partir des actifs de la Société (ou, en cas d'insuffisance des actifs de la Société, par l'engagement des Actionnaires conformément aux dispositions du Mémoire) pour des engagements, obligations, pertes, dommages, amendes, taxes et intérêts et pénalités, réclamations, demandes, actions, poursuites, procédures (civiles, criminelles, administratives, d'investigation ou autres) et frais de contentieux, frais ou dépenses (y compris des frais légaux et comptables, coûts d'investigation et sommes payées lors de transaction) imposés à, encourus par, ou revendiqués à l'encontre de cette personne à tout moment en raison de la relation de cette Personne Indemnisée avec les affaires de la Société ou d'une de ses filiales, étant entendu qu'aucune Personne Indemnisée n'a droit à une telle indemnisation pour toute action ou omission résultant d'un comportement qualifié de fraude, dol, négligence ou faute grave.

**Art. 17.** Les Actionnaires Commanditaires sont en droit de révoquer l'Associé Gérant Commandité dans les circonstances suivantes:

(a) lorsqu'une Personne Clé (telle que définie dans le Mémoirendum) cesse (i) de consacrer une partie importante de toutes ses activités professionnelles à la gestion et au fonctionnement de la Société et de ses investissements ou (ii) d'être un gérant de l'Associé Gérant Commandité (un Incident de Personne Clé) et qu'aucune personne clé n'est nommée en remplacement conformément aux dispositions du Mémoirendum dans un délai de 45 jours à partir de l'Incident de Personne Clé, sous réserve d'une Résolution Spéciale (et à condition que l'Associé Gérant Commandité n'ait pas de droit de vote);

(b) pour Faute avec effet à une date d'au moins trois (3) mois à compter de la note informant l'Associé Gérant Commandité de cette révocation, et les Actionnaires Commanditaires seront en droit de lui substituer une autre personne ou entité (lequel associé gérant commandité successeur sera approuvé par les Actionnaires Commandités et l'autorité de supervision luxembourgeoise), étant entendu que l'associé gérant commandité successeur entrera en fonction avant ou à la même date que la révocation de l'Associé Gérant Commandité. Une telle décision fera l'objet d'une Résolution Spéciale, étant entendu que les Actions de Catégorie B ne seront pas prises en considération à cette fin et que l'Associé Gérant Commandité n'aura pas de droit de vote en ce qui concerne le sujet du présent article 17(b). Si aucun associé gérant commandité successeur n'est approuvé par les Actionnaires Commanditaires et l'autorité de supervision luxembourgeoise conformément au présent article 17(b) endéans les trois (3) mois à compter de la date de la notification informant l'Associé Gérant Commandité de sa révocation conformément au présent article 17(b), la Société sera mise en liquidation. Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité est révoqué pour Faute, il n'aura pas droit à la Prime de Rupture (telle que définie dans le Mémoirendum);

(c) sans Faute, avec effet à une date d'au moins trois (3) mois à compter de la note informant l'Associé Gérant Commandité de cette révocation et les Actionnaires Commanditaires seront en droit d'y substituer une autre personne ou entité (lequel associé gérant commandité successeur sera approuvé par les Commandités et l'autorité de supervision luxembourgeoise), étant entendu que l'associé gérant commandité successeur entrera en fonction avant ou à la même date que la révocation de l'Associé Gérant Commandité. Une telle décision fera l'objet d'une Résolution Spéciale, étant entendu que les Actions de Catégorie B ne seront pas prises en considération à cette fin et que l'Associé Gérant Commandité n'aura pas de droit de vote en ce qui concerne le sujet du présent article 17(c). Si aucun associé gérant commandité successeur n'est approuvé par les Actionnaires Commanditaires et l'autorité de supervision luxembourgeoise conformément au présent article 17(c) dans les trois (3) mois à compter de la date de la notification informant l'Associé Gérant Commandité de sa révocation conformément au présent article 17(c), la Société sera mise en liquidation. Dans le cas où l'Associé Gérant Commandité est révoqué sans Faute, l'Associé Gérant Commandité aura droit à la Prime de Rupture en plus de tout droit d'indemnisation auquel il peut prétendre conformément aux dispositions du Mémoirendum.

Pour les besoins du présent article 17, Faute signifie négligence grave ou faute grave ou insolvabilité de l'Associé Gérant Commandité ou une violation des dispositions du Mémoirendum ou des présents Statuts (n'ayant pas été remédiée dans une période de deux mois à compter de la notification de cette violation à l'Associé Gérant Commandité par les Actionnaires Commanditaires).

**Art. 18.** L'Associé Gérant Commandité est en droit de démissionner de sa fonction d'associé gérant commandité de la Société par notification écrite adressée aux Actionnaires Commanditaires avec effet à partir d'une date d'au moins six (6) mois à compter de la date de cette notification. Les Actionnaires Commanditaires feront ensemble de leur mieux afin de s'accorder sur une entité de remplacement devant être nommée, en remplacement de l'Associé Gérant Commandité, dans une période de six (6) mois (lequel successeur sera approuvé par l'autorité de surveillance luxembourgeoise), étant entendu que l'associé gérant commandité successeur entrera en fonction avant ou à la même date que la démission de l'Associé Gérant Commandité. Toute décision des Actionnaires Commanditaires de nommer un Associé Gérant Commandité de remplacement fera l'objet d'une Résolution Spéciale, étant entendu que les Actions de Catégorie B ne seront pas prises en considération à cette fin et que l'Associé Gérant Commandité n'aura pas le droit de voter en ce qui concerne le sujet du présent paragraphe. Si aucun associé gérant commandité successeur n'est approuvé par les Actionnaires Commanditaires et l'autorité de supervision luxembourgeoise conformément au présent article 18 dans les six (6) mois à compter de la date de la notification à l'Associé Gérant Commandité de sa révocation conformément au présent article, la Société sera mise en liquidation.

Nonobstant toute disposition contraire, en cas de démission de l'Associé Gérant Commandité, l'Associé Gérant Commandité sera uniquement en droit de recevoir, pour rémunération de ses services en tant qu'associé gérant commandité en plus de tout droit à indemnisation auquel il pourrait prétendre conformément au Mémoirendum, la Prime de Base de Gestion (telle que définie dans le Mémoirendum) calculée pour la période durant laquelle il a agi en tant qu'associé gérant commandité de la Société.

## **Titre V. Comité consultatif**

**Art. 19.** L'Associé Gérant Commandité sera assisté par un comité comprenant jusqu'à trois (3) membres, tel qu'indiqué dans le Mémoirendum (le Comité Consultatif). Le Comité Consultatif comprend deux représentants des Actionnaires Commanditaires (nommés par les Actionnaires Commanditaires concernés) autres que l'Actionnaire Commandité et un représentant de l'Associé Gérant Commandité. Aucun membre du Comité Consultatif ne peut être âgé de plus de soixante-dix (70) ans au moment de sa nomination dans le Comité Consultatif.

La nomination d'un membre qui est un employé ou un agent d'un actionnaire représenté ou toute entité liée à un actionnaire représenté prendra fin automatiquement si l'emploi ou la fonction prend fin quelle qu'en soit la raison, et l'actionnaire représenté indiquera un remplaçant. Tout représentant d'un actionnaire défaillant sera automatiquement révoqué du Comité Consultatif.

Le Comité Consultatif reverra les comptes de la Société. De plus, le Comité Consultatif pourra s'opposer aux propositions d'investissement de l'Associé Gérant Commandité et émettre un avis écrit sur tout sujet soumis par l'Associé Gérant Commandité. Le Comité Consultatif pourra être également consulté par l'Associé Gérant Commandité et peut faire des propositions à l'Associé Gérant Commandité concernant la gestion de la Société. Le Comité Consultatif pourra s'opposer aux décisions de l'Associé Gérant Commandité suivantes:

- toute décision de l'Associé Gérant Commandité de céder un Car Park, à travers une Filiale de Car Park, ou une Filiale de Car Park;
- toute modification de l'objectif d'investissement et de la politique d'investissement;
- toute stratégie de couverture relative à des investissements qui ne sont pas libellés en euros;
- la nomination et les termes et conditions de la nomination de l'Evaluateur Indépendant (tel que défini à l'article 27). L'Associé Gérant Commandité ne pourra mettre fin à une telle nomination sans l'accord préalable du Comité Consultatif;
- toute décision de l'Associé Gérant Commandité de poursuivre une émission publique d'Actions;
- toute décision relative à des transactions avec des parties liées, y compris toute distribution en nature de tout Car Parks de la Société détenus au travers de Filiales de Car Park (en rapport avec la liquidation de la Société) à une partie liée ou la vente à une partie liée de tout Car Park que, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, la Société devrait vendre;
- toute décision d'augmenter le nombre des membres du Comité Consultatif;
- toute décision de prolonger la durée de vie de la Société ou de procéder à de nouveaux investissements;
- toute décision d'accepter des financements;
- toute décision de nommer des conseillers externes pour un montant dépassant les EUR10.000. Afin d'éviter le doute, les contrats existants avant la Date de Remplacement sont considérés comme étant valables et en vigueur (à l'exception du U-Park Agreement ayant été résilié le 12 avril 2010); et
- toute décision de nommer un dépositaire ou agent administratif remplaçant de la Société.

Les propositions de l'Associé Gérant Commandité concernant les matières susmentionnées devront être communiquées aux membres du Comité Consultatif. Les représentants des Actionnaires Commanditaires membres du Comité Consultatif peuvent opposer leur veto à la décision par un vote unanime, dans les 72 heures de la communication qui leur a été faite de la proposition.

Le Comité Consultatif peut élire un de ses membres au poste de président. Le Comité Consultatif peut être convoqué par son président à la requête de l'un de ses membres ou par l'Associé Gérant Commandité.

Le Comité Consultatif se réunira au moins deux fois par an.

Chaque membre du Comité Consultatif devra être convoqué par écrit au plus tard huit (8) jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature d'une telle urgence devra être indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à l'unanimité à la convocation par écrit, par télégramme, télex, fax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions se déroulant aux dates et lieux indiqués dans une résolution adoptée par le Comité Consultatif.

Le Comité Consultatif se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout membre peut agir à toute réunion en désignant par écrit, par télégramme, par télex, par fax ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre en tant que mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les décisions du Comité Consultatif sont transcrites dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Comité Consultatif ont la même valeur que les résolutions votées lors de réunions du Comité Consultatif; chaque membre doit exprimer son approbation à ce type de décisions par écrit, par télégramme, par télex, par fax ou tout autre moyen de communication similaire. Ce type d'approbation doit être confirmé par écrit et l'ensemble des documents constitue le procès-verbal qui fait preuve de la décision intervenue.

Tout membre du Comité Consultatif peut participer à toute réunion du Comité Consultatif et toute réunion du Comité Consultatif peut être tenue par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ce type de moyens est équivalente à une participation en personne à la réunion.

**Art. 20. Réviseur d'entreprises.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant en particulier la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la

loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi SICAR. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires.

## Titre VI. - Assemblée générale

**Art. 21.** L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 11 des présents Statuts et de tous autres pouvoirs réservés à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire de ces statuts, aucune résolution ne peut être valablement prise sans être approuvée par l'Associé Gérant Commandité.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par l'Associé Gérant Commandité. Les assemblées générales sont convoquées par un avis, notifié par l'Associé Gérant Commandité, qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque Actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse de l'Actionnaire indiquée dans le Registre.

**Art. 22.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifié dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les Actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale des Actionnaires, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire, par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication assurant de l'authenticité du document et de l'identification de son auteur approuvé par l'Associé Gérant Commandité. Les assemblées générales sont présidées par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des Actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité des voix des présents et votants, sauf exigence contraire de la loi ou des présents statuts. Aucune résolution ne peut être valablement prise sans l'approbation de l'Associé Gérant Commandité, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

**Art. 23.** Le quorum de présence sera égal à au moins la moitié de toutes les Actions émises et en circulation pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée dans le but de modifier les Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences relatives au quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la Loi sur les Sociétés. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'Actions présentes ou représentées.

Lors des deux assemblées, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve d'approbation par l'Associé Gérant Commandité, laquelle approbation n'est pas requise pour une révocation de l'Associé Gérant Commandité, telle que prévue par les articles 14 et 17, et la modification consécutive des Statuts.

**Art. 24.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le l'Associé Gérant Commandité ou par le président de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par l'Associé Gérant Commandité.

## Titre VII. - Exercice comptable et Affectation des profits

**Art. 25.** L'exercice comptable de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 26. Distribution des profits.** L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation de l'Associé Gérant Commandité, devra déterminer la façon dont le solde des profits nets annuels sera utilisé et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par l'Associé Gérant Commandité, déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision de l'Associé Gérant Commandité.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Les dividendes déclarés seront payés en euro et pourront être payés aux places et lieux déterminés par l'Associé Gérant Commandité, conformément au contrat de souscription.

Un dividende déclaré sur une Action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action. Le dividende susvisé sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des Actionnaires.

### **Titre VIII. - Evaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire**

**Art. 27. Date d'Evaluation / Fréquence de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire est déterminée, pour les besoins des rachats et des émissions d'Actions, périodiquement par la Société, sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité à la fréquence que l'Associé Gérant Commandité décidera, mais au moins quatre fois par an (tel jour ou moment de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire étant défini dans les présents Statuts comme Date d'Evaluation) et conformément au Mémoire. Des évaluations indépendantes de Car Parks seront effectuées semestriellement par l'évaluateur indépendant de la Société (l'Évaluateur Indépendant) et la Valeur Nette d'Inventaire sera donc basée sur la dernière évaluation indépendante disponible.

**Art. 28. Détermination de la valeur nette d'inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par Action (la Valeur Nette d'Inventaire) de la Société est exprimée en Euro par un chiffre par Action et est déterminée à chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, à savoir la valeur des actifs de la Société moins ses engagements, à la Date d'Evaluation, par le nombre d'Actions en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire est calculée jusqu'au deuxième chiffre décimal.

La Valeur Nette d'Inventaire sera tenue à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société dans un certain délai suivant la Date d'Evaluation, tel que mentionné dans le Mémoire de la Société, mais au plus tard 85 jours après la Date d'Evaluation.

Si, depuis la dernière Date d'Evaluation, un changement substantiel est survenu concernant

- (a) une partie substantielle des biens ou des droits de propriété de la Société; ou
- (b) une partie substantielle des biens ou des droits de propriété des sociétés immobilières dans lesquelles la Société détient des participations directes ou indirectes; ou
- (c) les cours des marchés sur lesquels une part substantielle des investissements de la Société sont négociés ou cotés; l'Associé Gérant Commandité peut, afin de préserver les intérêts des Actionnaires, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation avec prudence et bonne foi.

Les actifs de la Société comprennent:

- (a) les participations (directes et indirectes) dans des sociétés immobilières;
- (b) les prêts sous forme de titres destinés à financer les sociétés dans lesquelles la Société détient des participations, y compris les intérêts échus ou courus;
- (c) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- (d) toutes valeurs mobilières, dividendes en espèces ou en actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société (si la Date d'Evaluation tombe à la date ou après la date d'enregistrement pour la détermination de tels actifs) dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (e) tout autre actif de la Société tel que:
  - (i) les actions et tout type de titres de capital et titres de créance, y compris, sans que cette liste soit exhaustive, les actions ordinaires, actions de préférence, obligations, certificats, prêt convertibles, parts, options, warrants, titres, et autres contrats, en rapport avec les avoirs de toute société ou autre entités ou personnes;
  - (ii) des participations dans des partnerships, limited partnerships, fonds d'investissement, trust ou tous autres véhicules investissant leurs actifs en capital à risque (que ces véhicules aient ou non la personnalité juridique);
  - (iii) des dérivés de toute nature ayant pour sous-jacents tout titre, matière première, devise, élément ou risque, y compris, sans que la liste soit exhaustive, la couverture de taux d'intérêts ou de devise et des contrats de swaps de taux d'intérêt ou de devise;
  - (vi) des prêts (garantis ou non);
  - (v) tout droit détenu par l'intermédiaire d'un investissement;
  - (vi) les dépenses préliminaires dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et
  - (vii) tout autre actif éligible, de quelque nature qu'il soit, y compris les dépenses payées d'avance.

Les engagements de la Société comprennent:

- (a) tous les emprunts et autres endettements pour de l'argent emprunté (y compris des obligations convertibles), factures, effets dus et autres sommes exigibles;
- (b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société et autres endettements pour de l'argent emprunté (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement dans de tels emprunts);
- (c) tous les frais d'administration dus ou échus y compris les coûts liés à sa constitution et à son enregistrement auprès des autorités de régulation, ainsi que les frais de nature juridique, d'audit, de gestion (y compris les commissions de



performance), de conseil, ceux liés à l'activité de la banque dépositaire et des honoraires et dépenses de l'administration centrale, le coût des publications légales, des prospectus, des rapports financiers et autres documents mis à la disposition des Actionnaires, des dépenses de traduction et de manière générale toute autre dépense liée à l'administration et à la commercialisation;

(d) tous les engagements connus, d'ores et déjà exigibles ou non, y compris toutes les obligations contractuelles échues en ce qui concerne le paiement d'une somme d'argent ou d'un immeuble, y compris le montant de toute distribution (par exemple les dividendes) déclarée par la Société non encore distribuée;

(e) une provision appropriée réservée pour les impôts futurs et présents (impôts différés ou actuels), exigibles ou non, au jour de la Date d'Evaluation, autorisée et approuvée par l'Associé Gérant Commandité;

(f) toute autre provision en rapport avec des engagements vis-à-vis de tiers ou l'exécution d'obligations légales; et

(g) tout autre engagement de la Société, de quelque nature que ce soit vis-à-vis de tiers.

Pour les besoins de l'évaluation de ses engagements, la Société devra dûment prendre en compte toutes dépenses administratives et autres dépenses ayant un caractère régulier ou périodique en les évaluant pour l'année entière ou toute autre période et en divisant de manière proportionnelle le montant concerné pour la période considérée.

Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des actifs sera déterminée de la façon suivante:

(a) les Car Parks seront évalués semestriellement conformément à l'évaluation d'un Evalueur Indépendant et basé sur le practice statement 3.2 du Royal Institute of Chartered Surveyors, le résultat d'une évaluation étant d'application pour la période de 6 mois à venir;

(b) les participations (directes et indirectes) dans des sociétés immobilières, non cotées sur une bourse de valeurs et non négociées sur un autre marché réglementé, seront évaluées au moyen de la equity method sur la base des rapports financiers IFRS des sociétés intermédiaires et des sociétés immobilières à la Date d'Evaluation, ajustés de la façon suivante: les biens immobiliers appartenant aux sociétés immobilières seront évalués à leur juste valeur de marché et un évaluateur immobilier indépendant sera nommé afin d'évaluer la valeur des biens ainsi que des droits de propriété enregistrés au nom des sociétés immobilières;

(c) les prêts sous forme de titres destinés au financement des participations seront évalués au coût amorti conformément aux règles IFRS. Dans l'hypothèse où les prêts sont des instruments de dette mezzanine, la composante dette de ces prêts sera évaluée au coût amorti conformément aux règles IFRS;

(d) les titres cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base des dernier cours de clôture disponibles;

(e) la valeur de toute espèce en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, de dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et des intérêts déclarés ou échus tels que mentionnés précédemment et qui ne sont pas encore perçus sera censée être le montant total de ces avoirs, à moins qu'il apparaisse improbable que ce montant puisse être perçu ou recouvré intégralement, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant tel que considéré approprié par l'Associé Gérant Commandité afin d'en refléter la valeur réelle;

(f) les autres investissements de la Société seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation, tel que déterminé de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité ou toute autre entité dûment désignée par l'Associé Gérant Commandité et basé sur des méthodes traditionnelles incluant les évaluations de sociétés publiques comparables, les ventes récentes de sociétés comparables, la déduction des flux de trésorerie prévisionnels de la société en portefeuille, la liquidation ou valeur collatérale des actifs de la société en portefeuille, l'évaluation par une personne tierce de la société en portefeuille et la valeur des investissements récents dans les titres de capital émis par la société en portefeuille. La société ou tout autre entité dûment désignée devra pondérer toutes ou parties des méthodes d'évaluation ci-dessus mentionnées afin de conclure à une estimation de la valeur des actifs;

(g) en cas de doute sur la méthode d'évaluation appropriée, les lignes directrices d'évaluation de la European Association for Investors in Non-listed Real Estate Vehicles (INREV) doivent être consultées.

Dans l'hypothèse où il est prouvé qu'un actif peut perdre de sa valeur, la perte de valeur inéluctable doit être prise en compte. Dans l'hypothèse où il est prouvé que l'actif peut perdre de sa valeur entre la Date d'Evaluation et la date de rapport pour la Valeur Nette d'Inventaire par Action, la perte de valeur inéluctable doit être prise en compte.

Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des engagements sera déterminée de la façon suivante:

(a) les engagements de type financier doivent être évalués au coût amorti conformément aux règles IFRS;

(b) les autres engagements doivent être évalués conformément aux valeurs enregistrées dans les rapports financiers IFRS de la Société à la Date d'Evaluation.

La valeur de tous les actifs et engagements qui ne sont pas exprimées en euros sera convertie en euros au taux d'échange en vigueur au Luxembourg à la Date d'Evaluation considérée. Dans l'hypothèse où ce cours d'échange n'est pas disponible, le taux d'échange sera déterminé de bonne foi par ou selon des procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut, sous réserve de l'approbation par le Comité Consultatif, permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation, s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société, en particulier dans les hypothèses de réduction lors de la commercialisation et en cas de dégradation. Cette méthode sera par la suite appliquée de façon cohérente. L'entité à laquelle l'Associé Gérant Commandité a délégué le calcul de la

Valeur Nette d'Inventaire peut s'appuyer sur de telles variantes approuvées par la Société dans le cadre du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par l'Associé Gérant Commandité ou un délégué de l'Associé Gérant Commandité lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ou de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, sera définitive et engagera la Société et les Actionnaires.

Afin d'éviter toute confusion, les dispositions de cet article 28 sont des règles destinées à déterminer la Valeur Nette d'Inventaire et ne visent pas à influencer sur le traitement comptable ou juridique des actifs et engagements de la Société ou de tout titre émis par la Société.

**Art. 29. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et des émissions d'Actions.** La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission de ses Actions dans des cas exceptionnels lorsque les circonstances l'exigent et pourvu que la suspension soit justifiée dans l'intérêt des Actionnaires lorsque:

(a) la Valeur Nette d'Inventaire de tout investissement sous-jacent est elle-même suspendue ou ne peut être déterminée avec exactitude afin de refléter la juste valeur de marché des actifs de la Société à la Date d'Evaluation, en particulier lorsque la valeur d'une filiale de la Société ne peut être déterminée avec exactitude; ou

(b) l'une des principales bourses de valeurs ou l'un des principaux marchés sur lesquels une partie substantielle des actifs de la Société est cotée, est fermé pour une autre raison que les congés habituels ou pour une période autre que celles pendant lesquelles les opérations y sont limitées ou suspendues; ou

(c) il existe une situation d'urgence suite à laquelle la réalisation ou l'évaluation des actifs de la Société ne serait pas raisonnablement praticable; ou

(d) selon l'Associé Gérant Commandité, les prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peuvent être justement calculés; ou

(e) les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix des actifs ou les prix courants sur tout marché ou bourse de valeur ne fonctionnent plus; ou

(f) il existe une période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds ou pendant laquelle les transferts de fonds lors de la réalisation ou l'acquisition d'actifs ne peuvent, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, être effectués à des taux de change normaux ou

(g) pour toute autre raison, la valeur des actifs de la Société ne peut être déterminée rapidement et avec exactitude.

Pareille suspension sera notifiée aux investisseurs souhaitant souscrire à des Actions.

**Art. 30. Contrat de banque dépositaire.** La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise et de la Loi SICAR (le Dépositaire). Toutes les valeurs ou espèces de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, la Banque Dépositaire restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédits au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

## **Titre IX. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 31.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un liquidateur (s'il s'agit d'une personne morale) ou d'un ou plusieurs liquidateurs (s'il s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires prononçant la dissolution sur proposition de l'Associé Gérant Commandité. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

## **Titre X. - Dispositions générales**

**Art. 32.** Toutes les questions non réglées par les présents Statuts seront réglées par l'application des dispositions de la Loi sur les Sociétés telle que modifiée et la Loi SICAR.

## **Titre XI. - Définitions**

**Art. 33.** Les termes en lettres majuscules utilisés mais non définis dans les présents statuts doivent avoir le même sens que celui précisé dans le Mémoire de la Société, sauf si le contexte le requiert autrement.»

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison à la présente assemblée, s'élève à environ mille six cents euros (1.600.-EUR).

Le notaire soussigné, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de l'acte, les membres du bureau, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Schmitz, M. Schwager, N. Zimmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. LAC/2011/32555. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103775/1048.

(110118169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

**Residential Assembly JV, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111057/9.

(110127578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.916.

—  
*Extrait des résolutions prises par  
l'associé unique en date du 29 juillet 2011*

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat au 29 juillet 2011:

\* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un gérant

Référence de publication: 2011111058/17.

(110127165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Rheinsheim SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.700.

—  
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2011.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011111059/14.

(110127444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Raiffinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.446.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011111062/10.

(110127634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Rainforest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011111063/13.

(110127179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Real Development SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.425.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011111066/14.

(110127445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Reflét Vert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4989 Sanem, 21, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111067/10.

(110127037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Reisol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.159.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
REISOL S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011111068/12.

(110127384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Resafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1529 Luxembourg, 51, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 143.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

*Mandataire*

Référence de publication: 2011111069/11.

(110127302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Resafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1529 Luxembourg, 51, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 143.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

*Mandataire*

Référence de publication: 2011111070/11.

(110127303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Restaurant Postkutsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 8, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 25.525.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011111071/10.

(110126897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Roslyn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111076/10.

(110127409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Rosso Sport and Sportswear S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 156.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011111077/11.

(110127317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Royal St Andrews S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.962.

—  
*Résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 juillet 2011*

Est nommé commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO Sarl, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011111078/12.

(110127464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**RP Residential Assembly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.036.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111079/9.

(110127588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Savoie Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 91.603.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111081/10.

(110127050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Seneca Pool S.A., SICAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.358.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 29 juin 2011*

Il a été décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise de la société, avec effet immédiat pour les comptes au 31.12.2011 et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31.12.2011 qui se tiendra en 2012 par l'assemblée générale ordinaire:

Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Luxembourg et enregistré sous le numéro RCS Luxembourg B 47771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/06/2011.

SENECA POOL S.A., SICAR

Carlo Schlessler / Christoph Kossmann

Director / Director

Référence de publication: 2011111083/18.

(110127284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Seneca Pool S.A., SICAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 137.358.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo Schlessler / Christoph Kossmann  
*Director / Director*

Référence de publication: 2011111082/11.

(110126769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sigma-Aldrich Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 455.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 151.273.

Les comptes annuels pour la période du 2 février 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111084/12.

(110127225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sigma-Aldrich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 151.274.

Les comptes annuels pour la période du 2 février 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111085/12.

(110127224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Edinburgh Ferry Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 127.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111086/11.

(110127136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Göteborg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 127.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011111087/11.

(110127137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 London Eastcheap Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011111088/11.

(110127139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 London Stockley Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011111089/11.

(110127140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**STG IBS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.319.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-nine of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

STG III, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at the 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc. under number 950K7524, here represented by its General Partner, STG III GP, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at the 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc. under number 950K7523, here represented by its General Partner, STG UGP, LLC, a company incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at the 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc. under number 950K7525; here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

STG III-A, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at the 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc. under number 950M6221, here represented by its General Partner, STG III GP, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at the 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc. under number 950K7523, here represented by its General Partner, STG UGP, LLC, a company incorporated and organized under the laws of Delaware, having its registered office at the 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, United States of America, registered with the Registrar National Registered Agents, Inc. under number 950K7525; here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "STG IBS Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by:

- one hundred and ninety-nine million nine hundred and ten thousand (199,910,000) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),

- ten thousand (10,000) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),

- ten thousand (10,000) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),

- ten thousand (10,000) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),

- ten thousand (10,000) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),

- ten thousand (10,000) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),

- ten thousand (10,000) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),

- ten thousand (10,000) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
- ten thousand (10,000) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
- ten thousand (10,000) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share),

in registered form, having a par value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each, all of which are fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 7 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

#### **Art. 7. Redemption of shares.**

7.1. In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the board of managers.

7.2. The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) a class of shares is always repurchased in full; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and Removal of managers.**

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 9. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may appoint class A managers and class B managers.

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least eight (8) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of a majority of class A managers present or represented and a majority of class B managers present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding the Company as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

### **Art. 10. Sole manager.**

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

#### 12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted



a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

#### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

### *Subscription and Payment*

Thereupon,

1. STG III, LP, pre-named, represented as stated above, subscribes to one hundred and seventy-six million five hundred thousand five hundred thirty-nine (176,500,539) Class of Ordinary Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class A Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class B Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class C Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class D Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class E Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class F Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class G Shares, eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class H Shares and eight thousand eight hundred and twenty-nine (8,829) Class I Shares, in registered form, having a par value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of seventeen thousand six hundred and fifty eight United States Dollars (USD 17,658.-).

2. STG III-A, LP, pre-named, represented as stated above, subscribes to twenty-three million four hundred and nine thousand four hundred and sixty one (23,409,461) Class of Ordinary Shares, one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class A Shares, one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class B Shares, one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class C Shares, one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class D Shares, one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class E Shares, one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class F Shares, one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class G Shares, one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class H Shares and one thousand one hundred and seventy one (1,171) Class I Shares, in registered form, having a par value of one ten-thousandth of one United States Dollar (USD 0.0001) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand three hundred and forty two United States Dollars (USD 2,342.-).

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1.200,- EUR

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions unanimously:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Johnie Tristan TREADWELL, companies director, born in California, United States of America, on June 16, 1974, with professional address at 2475 Hanover Street, Palo Alto, CA 94304, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Hugo FROMENT, companies director, born in Laxou, France, on February 22, 1974, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms. Adela IANCU, companies director, born in Ploiesti, Romania, on December 8, 1983, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juin,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

STG III, L.P., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Registrar National Registered Agents, Inc." sous le numéro 950K7524, ici représentée par son associé gérant commandité, STG III GP, L.P., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Registrar National Registered Agents, Inc." sous le numéro 950K7523, ici représentée par son associé gérant commandité, STG UGP, LLC, une société constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Registrar National Registered Agents, Inc." sous le numéro 950K7525,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

STG III-A, L.P., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Registrar National Registered Agents, Inc." sous le numéro 950M6221, ici représentée par son associé gérant commandité, STG III GP, L.P., une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Registrar National Registered Agents, Inc." sous le numéro 950K7523, ici représentée par son associé gérant commandité, STG UGP, LLC, une société constituée et régie par les lois du Delaware, avec siège social à 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Registrar National Registered Agents, Inc." sous le numéro 950K7525.

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "STG IBS Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de

ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous les titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par:

- cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent dix mille (199.910.000) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales de la Classe Ordinaire et, individuellement, une Part Sociale de la Classe Ordinaire),
- dix mille (10.000) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, la Part Sociale de Classe A),
- dix mille (10.000) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, la Part Sociale de Classe B),
- dix mille (10.000) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, la Part Sociale de Classe C),
- dix mille (10.000) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, la Part Sociale de Classe D),
- dix mille (10.000) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et, individuellement, la Part Sociale de Classe E),
- dix mille (10.000) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et, individuellement, la Part Sociale de Classe F),
- dix mille (10.000) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, la Part Sociale de Classe G),
- dix mille (10.000) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, la Part Sociale de Classe H),
- dix mille (10.000) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et, individuellement, la Part Sociale de Classe I),

sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dix-millième de dollar américain (USD 0.0001) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission dans lequel toute prime payée pour toute part sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Ce montant de prime d'émission peut être utilisé pour le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 7 des Statuts, afin de compenser toute perte réalisée, d'accorder des distributions aux associés ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

#### **Art. 7. Rachat des parts sociales.**

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le conseil de gérance.

7.2. Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 7.1 des Statuts est autorisé sous réserve que: (i) le rachat est effectué par ordre alphabétique inversé, étant entendu que les Parts Sociales de la Classe Ordinaire seront la dernière classe de parts sociales à être rachetée; (ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement; (iii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; (iv) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit reporté et de tout montant dégagé des réserves de la Société disponibles à cet effet, moins les pertes de l'exercice en cours, les pertes reportées et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et (v) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.**

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 9. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

##### **9.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **9.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, le Conseil ne délibère et n'agisse alors valablement que si au moins un gérant de classe A est présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B est présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les

décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'une majorité de gérants de classe A présente ou représentée et une majorité de gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 9.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société soit alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.



(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 13. Associé unique.**

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit.

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont circulées par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures doivent être sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

1. STG III, L.P., pré-nommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-seize millions cinq cent mille cinq cent trente-neuf (176.500.539) Parts Sociales de Classe Ordinaire, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe A, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe B, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe C, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe D, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe E, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe F, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe G, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe H, huit mille huit cent vingt-neuf (8.829) Parts Sociales de Classe I, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dix-millième d'un dollar américain (USD 0.0001) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-sept mille six cent cinquante-huit dollars américains (USD 17.658,-).

2. STG III-A, L.P., pré-nommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-trois millions quatre cent neuf mille quatre cent soixante et une (23.409.461) Parts Sociales de Classe Ordinaire, mille cent soixante et onze (1.171) Parts Sociales de Classe A, mille cent soixante et onze (1.171) Parts Sociales de Classe B, mille cent soixante et onze (1.171) Parts Sociales de Classe C, mille cent soixante et onze (1.171) Parts Sociales de Classe D, mille cent soixante et onze (1.171) Parts Sociales de Classe E, mille cent soixante et onze (1.171) Parts Sociales de Classe F, mille cent soixante et onze (1.171) Parts Sociales de Classe G, mille cent soixante et onze (1.171) Parts Sociales de Classe H, mille cent soixante et onze (1.171) Parts Sociales de Classe I, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dix-millième d'un dollar américain (USD 0.0001) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 2.342,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.200,- EUR

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Johnie Tristan TREADWELL, administrateur de sociétés, né en Californie, Etats Unis d'Amérique, le 16 juin 1974, demeurant professionnellement à 2475 Hanover Street, Palo Alto, CA 94304, Etats Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou, France, le 22 février 1974, demeurant professionnellement à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
  - Mademoiselle Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti, Roumanie, le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103790/644.

(110118425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111090/11.

(110127138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Milano II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 126.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111091/11.

(110127141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Milano III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111092/11.

(110127142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111093/11.

(110127143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 123.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111094/11.

(110127144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 131.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111095/11.

(110127126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 127.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111096/11.

(110127127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 108.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111097/11.

(110127128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 145.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111098/11.

(110127129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Red London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 117.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111099/11.

(110127130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Red Luxembourg Main Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 117.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111100/11.

(110127131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Red Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 117.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111101/11.

(110127132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Red Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 117.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111102/11.

(110127133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 Stockholm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 116.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111103/11.

(110127134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**SistemApsys Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111104/9.

(110127025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**SistemApsys Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111105/9.

(110127026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**SistemApsys Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011111106/9.

(110127027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Jayefkay One, Société Civile, Société Civile.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg E 4.538.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le premier juillet,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ont comparu

1. JAYEFKAY HOLDING S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg,

ici représentée par Maître Jean-Marc UEBERECKEN, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2011; et

2. Monsieur Claude KREMER, né le 27 juillet 1956 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

ici représenté par Maître Jean-Marc UEBERECKEN, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société civile qu'ils déclarent constituer et dont ils arrêtent les statuts comme suit:

**I.- Dénomination, Objet, Siège, Durée****Art. 1<sup>er</sup> . Nom.**

Il est formé une société civile particulière qui prend la dénomination de «JAYEFKAY ONE, SOCIETE CIVILE» (la «Société»).



## **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations dans une ou plusieurs sociétés luxembourgeoises et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.

2.2 La Société peut en outre, pour accomplir son objet, contracter des prêts auprès d'établissements de crédit luxembourgeois ou étranger, procéder à l'émission d'emprunts obligataires privés ainsi qu'octroyer à titre accessoire et exceptionnel toutes garanties pour des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

2.3 La Société peut enfin accomplir toutes sortes d'opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

## **Art. 3. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

## **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée. Sa dissolution, requiert une décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

## **II.- Capital social, Transmission des parts, Responsabilité des associés**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts ou comme prévu dans les présentes.

### **Art. 6. Parts.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts ayant chacune la même valeur nominale.

### **Art. 7. Transmission des parts.**

7.1 Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.2 Les parts sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, au conjoint de l'associé et à ses descendants en ligne directe.

7.3 Les cessions de parts à des tiers, autres que ceux énumérés à l'article sept, doivent être agréées par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts, le cessionnaire pouvant prendre part au vote.

7.4 Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou consentir à des tiers un usufruit sur une ou plusieurs de ses parts, doit en informer le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire des associés ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.

7.5 Lorsque l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit, endéans un délai de vingt-cinq (25) jours ouvrables, de racheter les parts proposées à la vente, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

7.6 Le non-exercice de son droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts proposées à la vente au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société. Ce droit de préemption commence à courir le jour suivant l'expiration du délai d'exercice de son droit de rachat par la Société et doit être exercé endéans un délai de vingt-cinq (25) jours ouvrables.

7.7 Sauf accord du cédant, le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet desdits droits.

7.8 Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

7.9 Le prix des parts cédées conformément à cet article 7 est librement discuté entre parties.

7.10 En cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois arbitres. L'arbitrage sera régi par le titre unique du Livre III du Nouveau Code de Procédure Civile (art. 1224-1251).

7.11 Les arbitres devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des arbitres aura été constitué ou complété, sinon une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Les arbitres auront pour mission de déterminer la valeur vénale réelle des parts au moment de la cession. Dans l'accomplissement de leur mission les

arbitres tiendront compte de toutes données utiles et ils pourront procéder à toutes comparaisons utiles et entendre de tierces personnes. Leur sentence sera motivée. Les arbitres statueront sur les frais de l'arbitrage.

7.12 Le paiement aux cédants du prix des parts cédées soit à la Société, soit aux associés, doit s'effectuer au plus tard trois mois après la cession contre signature des documents de transfert des parts.

7.13 Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires et/ou sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.

#### **Art. 8. Responsabilité.**

Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

### **III.- Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par ces statuts.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de deux semaines au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations.

10.2 L'assemblée doit également être convoquée par le gérant unique ou le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins cinq pour cent du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

10.3 Si l'intégralité du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

10.4 Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés.**

11.1 Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales.

11.2 Les associés peuvent également participer et intervenir aux assemblées générales par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

11.3 Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées.

#### **Art. 12. Quorum et Vote.**

12.1 Les associés ont chacun un nombre de voix égal au nombre de parts qu'ils possèdent et chacun d'eux peut se faire représenter à une assemblée par un autre associé ou par un tiers.

12.2 Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 12.5 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points ayant été inscrits à l'ordre du jour de la première réunion.

12.3 L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant unique ou du conseil de gérance sur les affaires sociales, nomme et révoque le ou les gérants, accorde ou refuse la décharge au gérant unique ou aux gérants et délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

12.4 Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité de deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

12.5 L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance, se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article 7.4 des statuts et autoriser les acquisitions et les ventes de participations ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles.

12.6 L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si des associés représentant les trois quarts des parts au moins sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

#### IV.- Gérance, Année sociale

##### **Art. 13. Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société est gérée par un gérant unique ou un conseil de gérance. Si un conseil de gérance est institué le nombre minimum de gérants est de trois (3).

13.2 Sous réserve des dispositions de l'article 12.5 ci-dessus, le gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale. Le ou les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale.

##### **Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social sauf s'il en est disposé autrement dans l'avis de convocation.

14.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Aucune convocation préalable n'est requise pour une réunion du conseil de gérance devant se tenir à un lieu et à un moment déterminé dans une précédente résolution du conseil de gérance.

14.3 Aucun avis de convocation préalable n'est requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et ont renoncé aux formalités de convocation, ou dans le cas de décisions écrites signées et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

##### **Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance délibérera suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.

15.2 Les gérants n'ont pas besoin d'être présents physiquement aux réunions. Ils peuvent participer et intervenir aux réunions par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

15.3 Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter. Si un gérant unique a été désigné, ce dernier exercera tous les pouvoirs du conseil de gérance.

##### **Art. 16. Rapports avec les tiers.**

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) gérants si un conseil de gérance a été institué.

**Art. 17. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

##### **Art. 18. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

18.1 A la fin de chaque exercice, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de résultats conformément à la loi.

18.2 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera de quelle façon il sera disposé du bénéfice annuel net de la Société.

18.3 Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

#### V.- Liquidation

##### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

19.2 Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

19.3 L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

19.4 Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux. Le ou les liquidateurs peuvent décider d'allouer les avoirs de la Société en nature aux associés.

## VI.- Disposition générale

### Art. 20. Loi applicable.

Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Paiement*

Les dix mille (10.000) parts sont souscrites comme suit:

- neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.999) parts émises sont souscrites par JAYEFKAY HOLDING, S.A., prénommée, pour un montant de neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (EUR 9.999,-), et
- une (1) part émise est souscrite par Monsieur CLAUDE KREMER, prénommé, pour un montant d'un euro (EUR 1,-).

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Décisions des associés*

Et à l'instant, les associés de la Société, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

1. Claude KREMER, né le 27 juillet 1956 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
2. Philippe DUPONT né le 8 janvier 1961 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
3. Jean-Marc UEBERECKEN né le 31 mai 1972 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

B) Le siège social de la Société est établi au 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ledit représentant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. UEBERECKEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2011. LAC/2011/30895. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011109159/228.

(110122848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### **Sixty Sixth, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.049.

#### EXTRAIT

En date du 15 juillet 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Vincenzo Costanzelli, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 15 juillet 2011.

- Monica Tiuba, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 15 juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011111107/15.

(110126757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Socade S.A., Société alimentaire d'Echternach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.392.

—  
*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme  
Société alimentaire d'Echternach S.A. tenue au siège social en date du 15 avril 2011 à 10.00 heures*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer comme délégué à la gestion journalière avec droit de signature pour l'activité autorisée pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- Madame Pascale DEMIDDELAER demeurant professionnellement à

3-5, route de Luxembourg

L-6477 ECHTERNACH

en remplacement de Monsieur Raymond NOCKELS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est clôturée à 10.30 heures.

Echternach, le 15 avril 2011.

Joseph LEESCH / Maximilien LEESCH

*Un Administrateur / Un Administrateur*

Référence de publication: 2011111108/19.

(110127146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**S.D.V.V., Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 105.980.

—  
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 27 janvier 2011 que Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L – 2121 Luxembourg- Kirchberg, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011111109/13.

(110126994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Société Nouvelle de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.112.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011111110/13.

(110127173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Société Nouvelle de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 49.112.

—  
*Extrait des résolutions prises par  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2011*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011111111/16.

(110127204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Solar Energy Ressources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 146.696.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 20 juillet 2011 que:

Nefia Limited, Midocean Chambers, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges a transféré 350 parts sociales à Rudolf Schulz, 21 boulevard du Larvotto, 98000, Monaco.

GNP Projekt Entwicklung GmbH, Dorotheenstr.52-58, 22301 Hamburg, Allemagne a transféré 150 parts sociales à Rudolf Schulz, 21 boulevard du Larvotto, 98000, Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011111113/18.

(110126950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Schwewi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 71.602.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011111125/10.

(110127438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Silverimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 142.789.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011111132/10.

(110127051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---



**Schwewi Mondorf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.168.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée  
Générale Ordinaire tenue le 6 juin 2011*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Yves COLSON, demeurant a L-2412 Luxembourg, 40, Rangwé.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes Madame Valérie WEBER, comptable, demeurant professionnellement a L-2412 Luxembourg, 40, Rangwé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les compte de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011111124/15.

(110127437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Siria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.008.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 juillet 2011:*

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur.

2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Walter Primo ZANDRINI, Avocat, né le 16.09.1968 à Mendrisio-Canton Ticino (Suisse), avec adresse professionnelle au n. 9 rue Maraini, CH-6900 Lugano, qui terminera le mandat de son prédécesseur;

3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Mr. Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. "BKM", inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n°B33849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.

5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIRIA S.A.

Référence de publication: 2011111135/21.

(110126625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

---

**Aircraft Solutions Lux V-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.668.

—  
EXTRAIT

En date du 16 juin 2011, Aircraft Solutions II (Offshore) LLC, associé unique de la Société, a transféré 25.000 parts sociales à Aircraft Solutions II-B (Offshore) LLC, une société du type Limited Liability Company établie sous les lois de Anguilla, ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I et inscrite auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3005901.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2011.

*Pour la Société*

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011111282/17.

(110126612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---